



MAIRIE de VELAUX

Rapport d'orientations budgétaires

Commune de Velaux

Conseil Municipal du 16 février 2021

Ce rapport permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

SOMMAIRE

Préambule

Rappel de quelques notions sur le budget

Le contexte

PARTIE 1. L'année 2020 au sein du mandat 2014/2020.

1.1. Des recettes de fonctionnement de plus en plus contraintes

1.2. Des dépenses stabilisées pour s'adapter aux recettes contraintes

1.3. Un excédent de fonctionnement à surveiller en lien avec le poids de la dette

1.4. Etat de la dette

1.5. Des investissements malgré tout conséquents et subventionnés

PARTIE 2. Les grandes orientations de la commune pour 2021, commencement du mandat 2021/2026.

2.1. Les modalités du travail budgétaire de début de mandat.

2.2. Les enjeux partagés en Commission Municipale :

- déclinaison pôle par pôle
- le volet ressources humaines
- les investissements

2.3. Les engagements sur les budgets 2021 et suivants

Conclusion

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et poursuit trois objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la Commune ;
- Présenter et discuter les orientations du prochain budget ;
- Donner aux membres du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Il donne lieu à un débat en Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique avec un vote.

Enfin le rapport doit être transmis à la Métropole Aix Marseille Provence dans les 15 jours suivant son adoption, être mis à la disposition du public ainsi que sur le site Internet de la Commune.

RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS SUR LE BUDGET

Suite au second tour de l'élection municipale du 28 Juin 2020 et l'élection du Maire et de ses adjoints le 4 Juillet, le budget 2020 a été voté dans un contexte de crise sanitaire le 24 Juillet 2020. Naturellement, le budget ne pouvait pas refléter avec exactitude l'action politique qui allait se mettre en place dans les mois à venir même s'il a établi les premières actions entreprises par la municipalité.

Ainsi, le budget 2021 est le premier budget de cette mandature et la synthèse du rapport d'orientation budgétaire se veut pédagogique afin que chaque élu comprenne les enjeux financiers du mandat à venir mais également pour informer la population de la situation financière de la Commune. Ce document est un travail collaboratif découlant de réunions d'explications, de présentations et d'arbitrages. En amont, des notions budgétaires qui ont été réexpliquées. Elles font maintenant parties d'un langage commun qu'il conviendra de développer au quotidien. Ainsi, quelques notions sont indiquées ci-après afin de faciliter la compréhension du document à tout lecteur non aguerri.

La structuration d'un budget :

Un budget d'une collectivité territoriale est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections comprend des dépenses et des recettes.

En dépenses de fonctionnement, nous trouverons les postes suivants : l'eau, l'électricité, le carburant, les assurances, les frais de personnel, les charges d'intérêts de la dette, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, ... Il s'agit de dépenses régulières n'augmentant pas le patrimoine de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement sont les produits de fiscalité locale, les versements de la Métropole, la dotation de l'Etat, les participations des familles, les loyers... Il s'agit des recettes permettant le fonctionnement habituel de la commune.

La section de fonctionnement présente donc les charges et produits que l'on peut qualifier d'habituels. Cette section devrait avoir une certaine stabilité en dépense comme en recette. Les excédents de la section de fonctionnement permettent de financer la section d'investissement.

La section d'investissement tend à augmenter la valeur du patrimoine communal. Les dépenses d'investissement sont le remboursement du capital d'emprunt, les acquisitions (terrains, véhicules, matériels), les travaux sur les bâtiments ou l'espace public... Les recettes d'investissement sont la récupération de la TVA sur les investissements réalisés, la taxe d'aménagement, les subventions reçues, ...

Chacune des sections doit être équilibrée lors du vote du budget prévisionnel. Cela est possible grâce à des écritures comptables pour transférer du budget du fonctionnement vers l'investissement.

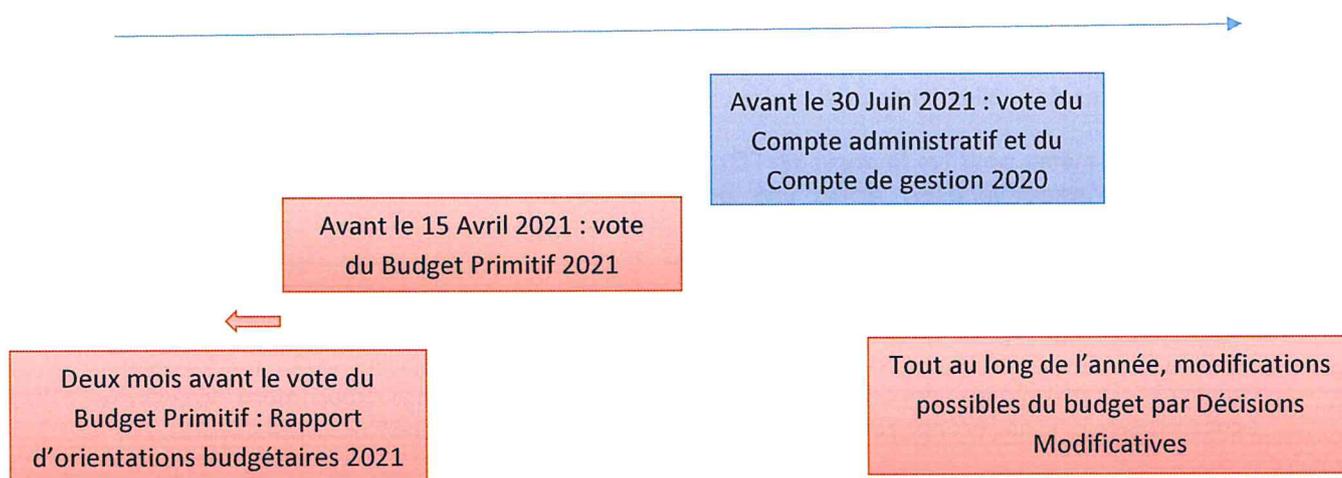
Les étapes budgétaires :

Le Budget Primitif ou BP est un document prévisionnel autorisant les dépenses et indiquant les recettes. Ainsi, il est impossible de dépenser au-delà des autorisations du budget mais il est possible d'encaisser des recettes au-delà des prévisions. Le budget doit être voté en Conseil Municipal avant le 15 Avril de chaque année. Avant cette date, il est possible de consommer des crédits de fonctionnement à hauteur des crédits ouverts l'année précédente. En investissement, il n'est pas possible de consommer des crédits à l'exception des restes à réaliser (les crédits engagés l'année précédente et transmis à la trésorerie au début de l'année) et des autorisations délibérées en Conseil Municipal.

Le Budget Primitif peut être modifié au cours de l'année par des décisions modificatives du budget (DM) qui permettent de réactualiser les prévisions.

Le Compte Administratif (CA) est un document de constat. Il acte les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Il est nécessairement identique au Compte de Gestion qui est le document du comptable public. Le service financier fait le rapprochement des comptes de la Commune et des comptes du Trésor Public pour vérifier la totale adéquation des écritures.

Deux mois avant le vote du BP, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu.



En 2021, le Rapport d'orientation budgétaire se tiendra le 16 Février et les votes du Budget Primitif 2021 et des Comptes Administratifs et Compte des gestion 2020 sont prévus les 16 Mars.

La composition et modalités de vote du budget :

Un budget est composé d'articles comptables regroupés en chapitres budgétaires. Par exemple, l'article 611 (contrat de prestations de service) relève du chapitre globalisé 011, charges à caractère général. Comme dans la majorité des communes, le budget est voté en fonctionnement par chapitre. En investissement, sur certains projets, le budget est voté par opérations afin d'identifier les crédits dédiés à chaque projet. Les travaux de la Place Caire sont référencées sur l'opération travaux sur les bâtiments subventionnés (opération d'équipement N°33) afin de ne pas globaliser les projets au chapitre 23 (immobilisation en cours).

LE CONTEXTE

Le Monde fait face à une grave pandémie, à l'évolution peu prévisible et qui s'installe dans la durée. Ce contexte sanitaire provoque des conséquences économiques dramatiques et inédites.

Plusieurs mesures ont été adoptées pour renforcer la compétitivité des entreprises : réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels, abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permettra d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement... Le gouvernement a mis en place des mesures d'aides et de prêts aux entreprises afin d'éviter des fermetures massives d'entreprises et une envolée du chômage.

Les départements et les intercommunalités, déjà confrontés à de sérieuses difficultés financières, les voient aggravées par la crise économique et sanitaire. La baisse de recettes sur le produit des services (régie des transports par exemple) et des impôts liés à l'activité économique se couple avec une hausse des dépenses dans le secteur social ou pour la mise à disposition de nouveaux moyens. Notons par exemple, que la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) représente 260 641 000 € de recettes pour la Métropole Aix-Marseille-Provence dont 19 462 000 € pour le Pays Salonais. La crise économique aura nécessairement des répercussions sur les finances des collectivités partenaires.

Il en sera de même pour les finances de l'Etat impactés d'une part par des recettes en berne et des charges exponentielles. Après une année 2020 où la croissance économique a été historiquement en récession, la loi de finances 2021 table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Dans le but de permettre la reprise économique, la loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie un outil phare pour aider la reprise économique : le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020,

Mais seuls 16 milliards d'euros tirés des 100 milliards du plan France Relance (2021/2022) seront dédiés à la relance territorialisée, via des enveloppes régionalisées gérées par des préfets de Région, de Département, et des sous-préfets d'arrondissement.

Le gouvernement souhaite que la reconstruction du tissu économique soit axée sur la conversion écologique, avec une production orientée vers la qualité et le bio.

Plusieurs dispositifs d'aide financière sont ainsi mis à disposition des communes : CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Fonds pour la redynamisation économique en centre-ville, aide à la rénovation énergétique des bâtiments, aux projets de fabriques de territoires et autres.

PARTIE 1. L'année 2020 au sein du mandat 2014/2020.

Compte tenu de la mise en place de la nouvelle municipalité en Juillet 2020 et de la crise sanitaire sans précédent, le budget 2020 se veut exceptionnel au regard des charges supplémentaires créées par la crise (achat de matériel de protection, forte accroissement de la livraison des repas aux seniors, mise en place d'un centre intercommunal COVID...) mais aussi parce que des actions n'ont pas pu être réalisées compte tenu des confinements ou des interdictions nationales ou départementales. Ainsi, pour comprendre la situation budgétaire de la Commune de Velaux, il convient de prendre un peu de recul, ne pas envisager le budget 2021 sur le modèle du budget précédent mais comprendre la situation budgétaire de la Commune dans son ensemble, dans un contexte institutionnel mouvant et un ensemble de contraintes à analyser.

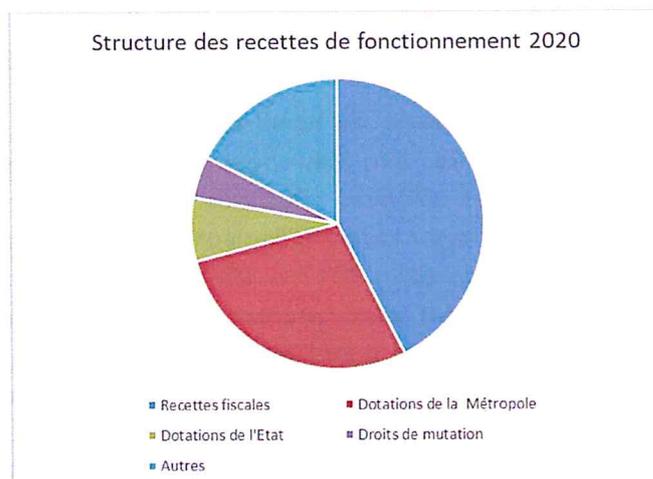
Nous commencerons d'abord à aborder la structuration et l'évolution des recettes de fonctionnement. Elles sont de plus en plus contraintes (point 1.1) ; c'est pourquoi, les dépenses ont été stabilisées sur le mandat 2014/2020 avec des changements de gestion (point 1.2). L'excédent de fonctionnement doit ainsi être pris avec du recul car il répond d'abord à une nécessité de rembourser la dette de la Commune (point 1.3). Un focus sur le poids de la dette est donc réalisé (point 1.4). La démarche de prudence de la commune a néanmoins permis la réalisation d'investissements conséquents et subventionnés sur la période 2014/2020 (point 1.5).

1.1. Des recettes de fonctionnement de plus en plus contraintes.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- 43% des recettes fiscales
- 28% des dotations de la Métropole
- 7% des dotations de l'Etat
- 5% des droits de mutations

Les autres recettes comprennent les produits des services, la taxe sur l'électricité, le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), les remboursements de la métropole ou de l'intercommunalité...



Les recettes fiscales : (43% des recettes réelles de fonctionnement)

Les taux d'imposition de 2020 sont inchangés par rapport aux taux de 2014 : ils sont de 18,16% pour la taxe d'habitation, de 23,44% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 41,56% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les recettes ont évolué donc grâce à l'effet « base » liée à la suppression de l'abattement général à la base voté en 2017, aux

réévaluations annuelles et à la livraison de nouveaux logements. La fiscalité reste donc relativement dynamique. Notons ici que la réforme de la fiscalité a supprimé l'action potentielle des communes sur le taux de taxe d'habitation, le conseil municipal ne se prononçant plus sur le taux de taxe d'habitation mais uniquement sur le taux de taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Evolution des recettes fiscales entre 2014 et 2020 (articles 73111 et 7318)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total fiscalité	3 814 018	3 569 088	3 927 760	4 014 403	4 433 874	4 541 640	4 658 458
Variation en valeurs		-244 930	358 672	86 643	419 471	107 766	116 818
variation en %		-6,4%	10,0%	2,2%	10,4%	2,4%	2,6%

Les dotations de la Métropole : (28% des recettes réelles de fonctionnement)

Les relations financières entre les communes et l'intercommunalité sont largement détaillées dans le Rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la métropole d'Aix Marseille Provence notamment dans le point 4.1.4. D'une manière synthétique, il y a deux reversements possibles : les attributions de compensations (AC) qui sont une recette stable destinée à neutraliser le transfert de la fiscalité professionnelle unique des communes vers l'intercommunalité et la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est une recette facultative pour renforcer la solidarité financière entre les membres d'un même EPCI.

La Commune de Velaux est entrée dans la Métropole au 1^{er} Janvier 2016 par l'intégration des six EPCI préexistantes. Les attributions de compensations des anciens EPCI ont augmenté entre 2012 et 2016 et la nouvelle Métropole a maintenu la dotation 2016 en l'état. Néanmoins, le pays d'Aix (CT2) et le pays Salonnais (CT3) n'ayant plus de DSC, la Métropole l'a compensé en 2016 en subvention exceptionnelle puis a transformé cette DSC en AC en 2018. Pour la Commune de Velaux, cela a stabilisé 594 469€ en dotation stable de la métropole.

Parallèlement, de nombreuses compétences des communes devaient, du fait de la loi, être transférées à la Métropole. Ces transferts de compétences sont accompagnés de transferts de charges calculées selon des méthodes d'évaluation communes. C'est le travail de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie plus de 15 fois en deux ans entre 2017 et 2018. Pour la Commune de Velaux, 309 885€ de compétences et de charges ont été transférées. Il n'est maintenant plus possible de réajuster les charges transférées. Pour finir, il y a eu l'instauration de la taxe GEMAPI (payée par les contribuables sur la taxe foncière) et donc un retour de la CLECT GEMAPI de 9 745€ à la Commune.

Versements métropolitains	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation	2 175 486	2 814 096	2 814 096	2 814 096	3 098 680	3 108 425	3 108 425
Dotation de solidarité communautaire	599 017	731 197	0	0	0	0	0
Subvention exceptionnelle (774)		0	594 467	594 467	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	2 774 503	3 545 293	3 408 563	3 408 563	3 098 680	3 108 425	3 108 425

Les dotations de l'Etat : (7% des recettes réelles de fonctionnement)

Les dotations de l'Etat sont composées de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Rurale et de la dotation nationale de péréquation. Elles ont été divisées par deux sur le précédent mandat passant de 1,6M€ à 772 207€ soit une perte cumulée de 860 000€, notamment à cause de la réforme sur la contribution des communes au redressement des finances publiques.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations de l'Etat (DGF, DSR et Dotation de péréquation)	1 632 889	1 282 715	1 130 376	1 013 503	965 986	866 915	772 207
Evolution des dotations de l'Etat en valeur		-350 174	-152 339	-116 873	-47 517	-99 071	-94 708
Evolution des dotations de l'Etat en %		-21,4%	-11,9%	-10,3%	-4,7%	-10,3%	-11%

Les droits de mutation : (5% des recettes réelles de fonctionnement)

Les droits de mutations découlent des ventes immobilières sur la Commune. Ils font partie de ce qu'on appelle couramment les « frais de notaires ». Ils n'ont pas été impactés par la crise sanitaire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Droits de mutation (7381)	321 224	356 074	407 872	476 670	467 894	479 529	507 246

Les autres recettes : (17% des recettes réelles de fonctionnement)

Les autres recettes comprennent les produits des services, la taxe sur l'électricité, le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), les remboursements de la métropole ou de l'intercommunalité...

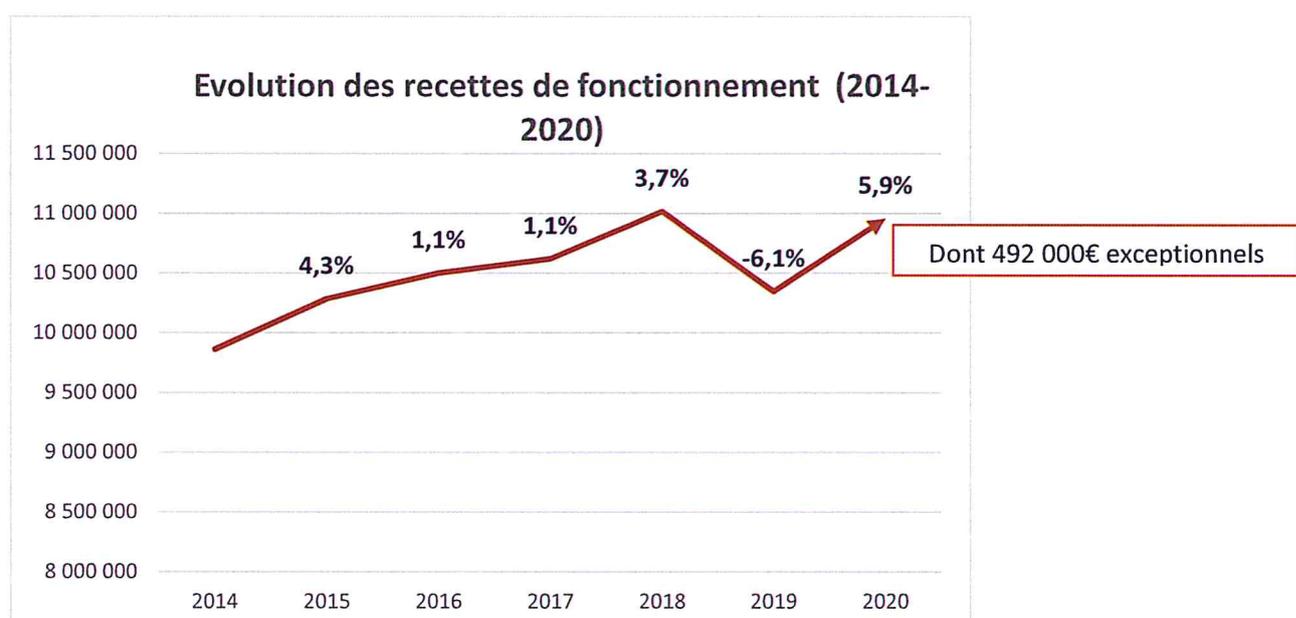
La commune perçoit le FPIC depuis son entrée dans la Métropole. En 2020, il est de 122 000€.

La Commune a perçu en 2020 un versement exceptionnel lié au sinistre de l'espace Nova : alors qu'une avance de 120 000€ avait été réalisée en 2018, le solde du sinistre a été perçu en 2020 pour 405 000€ pour une égalité travaux réalisés / remboursement.

La Commune a également perçu une recette exceptionnelle compte tenu du portage par la Commune du Centre Covid lors du premier confinement à l'espace Nova. Un remboursement des communes avoisinantes a été réalisé pour un total de 87 000€ avec des dépenses parallèles que nous retrouverons sur les dépenses.

Enfin, compte tenu de la fermeture de la salle de spectacle Nova, les recettes de billetterie sont passées de 110 000€ en 2019 à 31 000€ en 2020.

Ainsi, on constate que l'évolution des recettes est à prendre avec précautions, car malgré un dynamisme global des recettes, leur structuration montre une certaine fragilité : dépendance aux choix métropolitains (compte tenu que 28% des recettes découlent de la Métropole), perte du dynamisme de la fiscalité (puisque la Commune n'a plus d'action sur les taux de taxe d'habitation), perte des dotations de l'Etat de manière exceptionnelle au cours des dernières années, ...



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL RECETTES (REEL)	9 858 727	10 283 976	10 499 071	10 618 116	11 014 550	10 345 446	10 955 478
Evolution du réel en % :		4,3%	1,1%	1,1%	3,7%	-6,1%	5,9%
Evolution du réel en valeurs		425 249	215 095	119 045	396 434**	-669 104	610 032*

*dont 492 000€ exceptionnel (sinistre Nova et centre COVID)

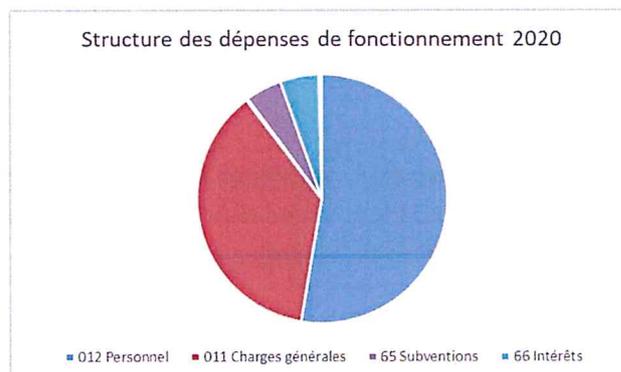
** dont 429 100€ de produits de cession d'immobilisation (775)

Il convient donc d'avoir une attitude mesurée malgré des recettes exceptionnelles en 2020 car nous constatons une dynamique de stabilité des recettes totales dans un environnement institutionnel contraint. C'est pourquoi, il convient d'avoir un projet prenant en compte cet état des lieux.

1.2. Des dépenses stabilisées pour s'adapter aux recettes contraintes

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- 53% de charges de personnel (chapitre 012)
- 37% de charges à caractère générales (chapitre 011)
- 5% de frais financier (chapitre 66)
- 5% de subventions, participations et indemnités des élus (chapitre 65)



Les charges de personnel : (53% des dépenses réelles de fonctionnement)

La commune employait au 1^o/01/2021, 124 agents dont 103 fonctionnaires, 3 contractuels permanents et 18 contractuels non permanents. Les charges de personnel représentent donc le premier poste de dépense, comme dans une grande majorité des collectivités territoriales. En effet, selon la DGCL, les communes de notre strate ont des charges de personnel représentant 56%¹ des dépenses de fonctionnement quand la Commune de Velaux est à 53%.

Nous constatons une grande stabilité des charges de personnel sous le mandat 2014/2020 avec une augmentation de 104 000€ entre 2014 et 2020 malgré des augmentations et diminutions en fonction des années : ces variations sont principalement liées à la réforme des rythmes scolaires.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel et frais assimilés	4 657 900	4 728 469	4 702 609	4 750 762	4 573 220	4 686 095	4 761 607
Evolution en %		2%	-1%	1,0%	-3,7%	2,5%	1,6%
Evolution en valeurs		70 569	-25 860	48 153	-177 542	112 875	75 512

En 2020, l'organigramme a évolué avec la nouveau projet politique : la réorganisation des services s'est voulue sans augmentation du personnel. Un seul poste a été créé : le poste de Directeur Général des Services. Mis à part cette exception, les changements sont réalisés à

¹ Source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, les collectivités locales en chiffres, ratio 4-7a, ratio 7 pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

effectifs constants suite à des mobilités externes ou des départs en retraite. L'année 2020 a également pour spécificité le paiement de nombreuses heures supplémentaires liées aux élections et à la crise sanitaire (+ 8 500€) ainsi que le paiement d'une prime COVID telle que délibérée lors du Conseil Municipal du 1^o Octobre 2020 (+ 25 000€). On constate que si on déduit ces 33 500€, l'augmentation du 012 est inférieure à l'augmentation naturelle de la masse salariale liée au glissement vieillesse technicité (GVT).

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante : (En 2020, le chapitre 011 correspond à 37% des dépenses réelles de fonctionnement et le chapitre 65 à 5% des dépenses réelles de fonctionnement).

Le mandat précédent se caractérise par une transformation de la structure des dépenses entre le chapitre 011 et le chapitre 65. Différents éléments viennent modifier les équilibres des chapitres sur une temporalité différente :

- Contribution exceptionnelle au SMED (Syndicat Mixte d'Energie du Département)
- Passage des crèches associatives en Délégation de Service Public (DSP)
- Reprise en régie des spectacles
- Passage du périscolaire et centre aéré associatif en Délégation de Service Public
- Travaux liées aux incendies de la salle de spectacle Nova

Notons ici qu'il y a eu des glissements de facturation d'une année sur l'autre ce qui rend les comparatifs par chapitre assez délicats.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	2 067 410	2 268 563	1 942 127	2 061 746	3 011 949	3 401 416	3 345 636
Evolution en %		10%	-14%	6%	46%	13%	-2%
Evolution en valeurs		201 153	-326 436	119 619	950 203	389 467	-55 780

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de gestion courante	1 946 675	1 578 175	1 507 625	1 015 408	839 889	524 137	424 448
Evolution en %		-19%	-4%	-32,6%	-17,3%	-37,6%	-19%
Evolution en valeurs		-368 500	-70 550	-492 217	-175 519	-315 752	-99 689

Il ressort de ce constat la nécessité de gérer finement les prestations déléguées qu'il s'agisse des DSP des crèches ou du périscolaire / centre aéré ou des marchés publics comme le nettoyage des locaux.

Les frais financiers (5% des dépenses réelles de fonctionnement)

La charge de la dette sera développée de manière plus complète dans le point 1.4. Néanmoins, il est intéressant de noter que ce poste représente 5% des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais financiers étaient de 455 377€ en 2020.

Les autres dépenses :

Il convient de surligner ici le poids des pénalités SRU sur le budget de fonctionnement. La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose aux collectivités d'avoir 25% de logements sociaux. Pour la commune de Velaux qui comprend 3 678 résidences principales, il conviendrait d'avoir 920 logements sociaux conventionnés. Or, la Commune dénombre 258 logements sociaux au 1^{er} Janvier 2020. Différentes lois, les lois Alur et Egalité et citoyenneté, ont contraint financièrement les communes pour augmenter leur parc de logements sociaux à la fois quantitativement (création ou conventionnement de plus de logements) et qualitativement (composition du parc de logements avec diversité allant du très social PLAI et PLUS au moins social, PLS). La Commune de Velaux, en lien avec la Métropole, échange régulièrement avec la Préfecture à ce sujet. Le Contrat de Mixité Sociale (CMS) permet de donner les lignes directrices de la Commune sur ses intentions de développer du logement social. Carencée à 100% puis à 25% pour défaut de production de logements sociaux, la Commune est maintenant carencée à 10% depuis l'arrêté de décembre 2020. Parallèlement, la Commune essaie de déduire des moins-values de cette charge à l'exemple de l'opération du domaine de Louise qui comprend 414 622€ de moins-values (vente du terrain et BEA à 1€/an pendant 99 ans pour le bassin de rétention sous parcelle communale). Ainsi, en 2020, aucune charge n'est à déplorer mais il est important de noter que le poids de ces pénalités est loin d'être négligeable pour le budget communal.

	Période triennale 2014/2016			Période triennale 2017/2019			Période triennale 2020 / 2022		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRELEVEMENT	64 230	110 470	104 346	130 195	166 050	169 084	176 646	?	
POURCENTAGE DE MAJORATION		100,00%			25,00%			10,00%	
MAJORATION POUR CARENCE		110 470	104 346	130 195	41 513	42 271	44 162	?	
TOTAL	64 230	220 941	208 692	260 389	207 563	211 355	220 808	?	
DEPENSES DEDUCTIBLES			20 015				414 622	193 814	
MONTANT PRELEVE	64 230	220 941	188 677	260 389	207 563	211 355	0	?	

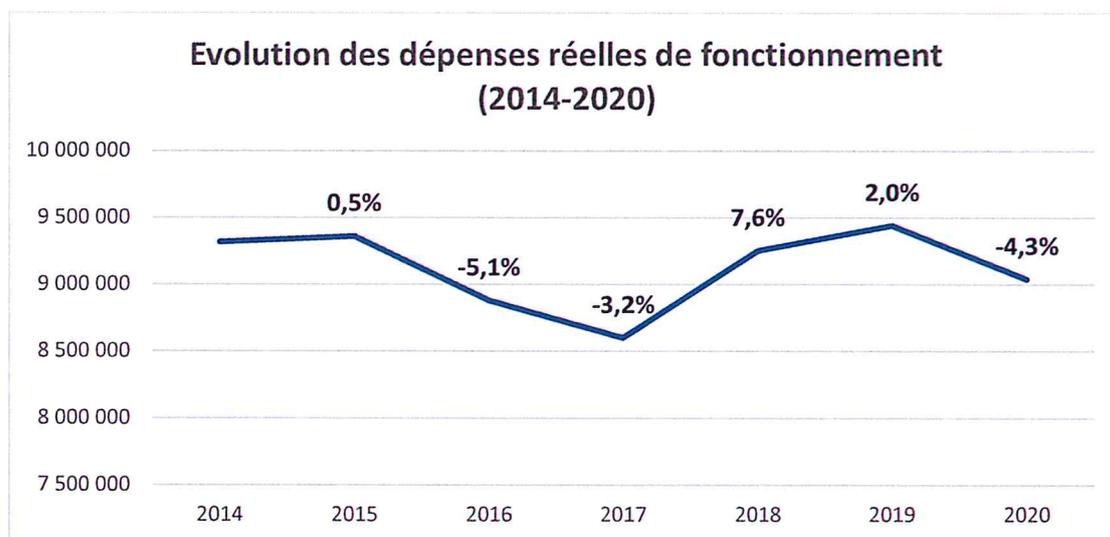
soit entre 2014 et 2020, sans déduction, une somme de 1 393 977€

De même, il est opportun de noter que la bonne gestion de la crise sanitaire a permis de minorer l'impact de la crise sur les finances communales. Différentes actions ont été mises en place, qu'il s'agisse du centre intercommunal à disposition des équipes soignantes, de la forte augmentation du portage des repas aux seniors ou de l'achat de matériel de protection. Mais parallèlement, un travail important a été fait sur le contrôle des prestations, car des factures ont été rejetées à chaque fois que le service n'a pas été réalisé (entretien des locaux, garde d'enfants à la crèche, en périscolaire ou en centre aéré). Ces renégociations se sont soldées par des avoirs de

204 000€. Au total, la Commune a eu une gestion de la crise adaptée aux besoins de la population et aux possibilités financières.

	DEPENSES	RECETTES	
STRUCTURE COVID-19	149 198	86 838	(participation des communes membres)
LOCATION VEHICULE FRIGORIFIQUE POUR PORTAGE REPAS	8 967		
EQUIPEMENTS DE PROTECTION	38 160		
REMBOURSEMENT DE BILLETS DE SPECTACLES	30 794		
MENAGE DANS BATIMENTS COMMUNAUX	-36 706		(avoir sur une dépense annuelle de 304 485 €)
DSP LEC - CENTRE DE LOISIRS	-104 110		(avoir sur une dépense annuelle de 700 000 €)
DSP MUTUALITE FRANCAISE - CRECHES	-63 000		(avoir sur une dépense annuelle de 355 600 €)
PERTE DES RECETTES CAISSE DES ECOLES		-92 538	
TOTAL	23 303	-5 700	

Ainsi, on constate que l'évolution des dépenses est également à prendre avec précautions car beaucoup de dépenses sont difficiles à réduire qu'il s'agisse des frais de personnel dont la modification dépendra surtout des départs à la retraite et de la restructuration des services, des contrats dont la remise en cause dépend des marchés publics ou délégations de service publics, des frais financiers imposés par la structure de notre dette ou des pénalités SRU auxquelles nous ne pouvons que difficilement échapper.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL REEL	9 314 841	9 359 027	8 877 149	8 597 363	9 250 806	9 439 213	9 037 945
Evolution du réel en % :		0,5%	-5,1%	-3,2%	7,6%	2,0%	-4,3%
Evolution du réel en valeurs		44 186	-481 878	-279 786	653 443	188 407	-401 268

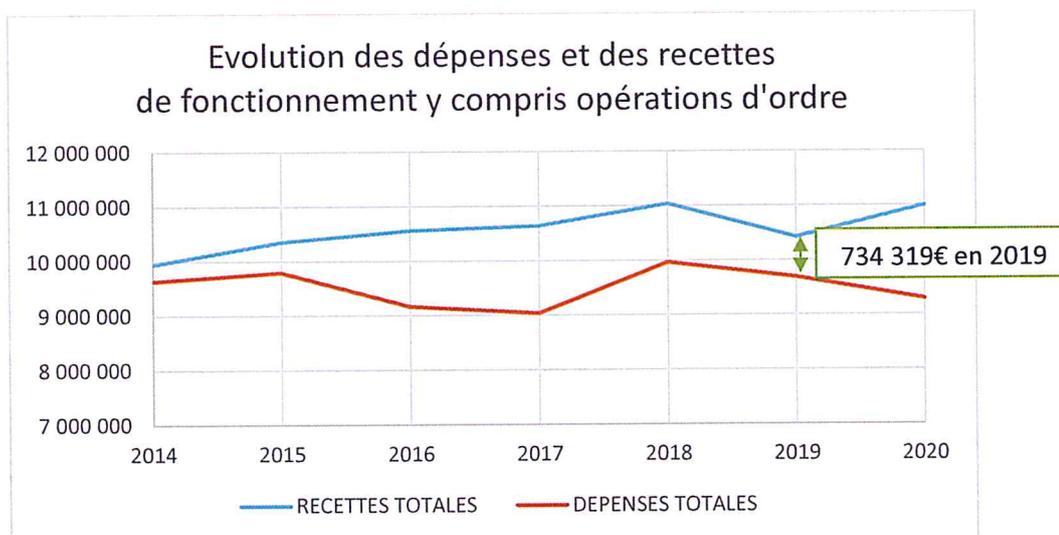
Il convient donc d'avoir une attitude mesurée malgré une dynamique baissière des dépenses en 2020 car nous constatons de nombreux risques sur la stabilité du budget, les charges augmentant naturellement plus rapidement que les produits et des dépenses non réalisées en 2020 pourraient être reconduites en 2021 et 2022. Ici aussi, il convient d'avoir un projet prenant en compte cet état des lieux.

1.3. Un excédent de fonctionnement à surveiller en lien avec le poids de la dette

Si l'on comprend l'équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement, on constate que la section de fonctionnement permet de dégager un excédent permettant d'investir.

Le tableau et le graphique ci-après permettent de mettre en lumière les capacités de transfert à la section d'investissement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES TOTALES	9 943 185	10 352 764	10 556 444	10 636 562	11 036 469	10 417 201	10 991 804
DEPENSES TOTALES	9 633 734	9 788 316	9 162 426	9 030 954	9 958 793	9 682 882	9 285 848
Delta	309 451	564 448	1 394 018	1 605 608	1 077 676	734 319	1 705 956

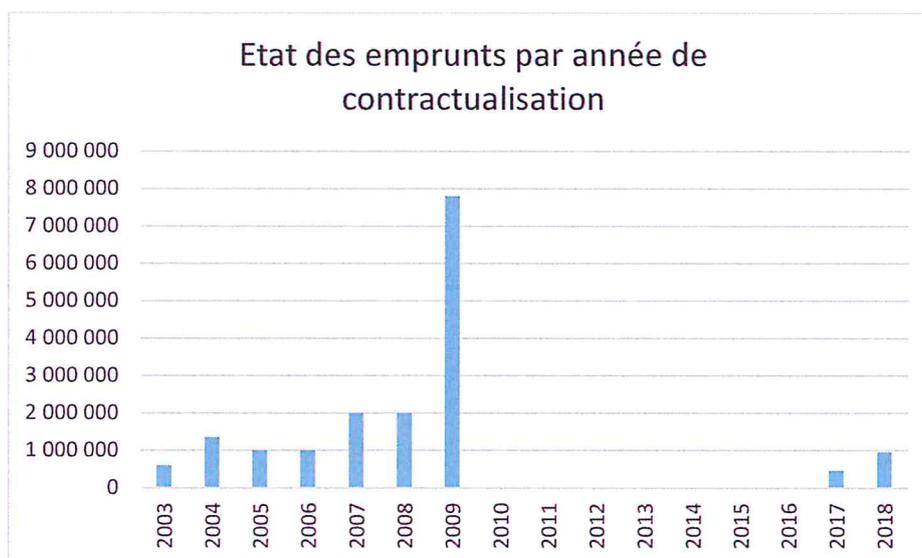


Ces très bons résultats de la section de fonctionnement sont malheureusement à modérer compte tenu de la charge de la dette. En effet, en 2019, si l'épargne brute de 734 319€ était à un niveau intéressant, ce résultat doit être ramené à la charge du capital de la dette de 715 377€ qui pèse sur les dépenses d'investissement. Il conviendra de constater que la section de fonctionnement ne permet que le paiement du capital. En 2019, ce que dégagait la section de fonctionnement a servi à payer le capital de la dette sans autre marge de manœuvre sur la section d'investissement.

Nous allons donc faire un focus sur la dette de la Commune afin de comprendre pourquoi la situation budgétaire n'est pas si favorable.

1.4. Etat de la dette

La commune de Velaux dispose de 12 emprunts réalisés entre 2003 et 2018. Le graphique suivant indique l'état des emprunts réalisés par année de contractualisation.



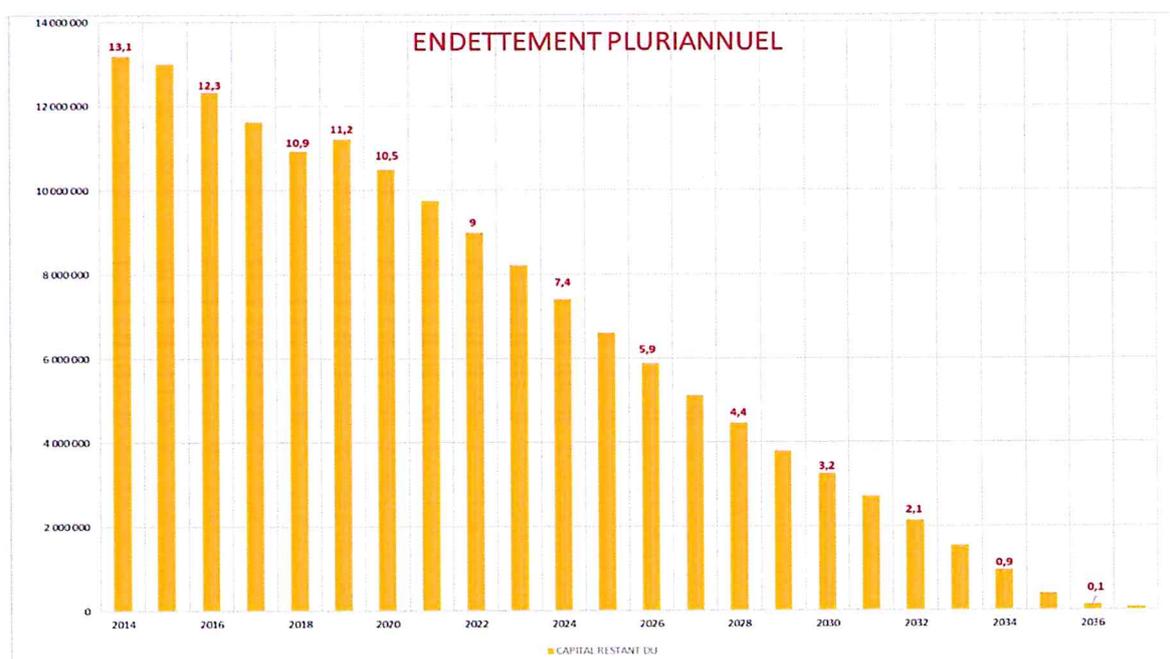
Le détail des emprunts est décrit ci-après :

DATE D'OBTENTION	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ	DATE FIN DE CONTRAT
20/12/2003	CE	610 000	Indexé sur euribor 1 an 0 % à ce jour	91 500	25/10/2023
01/10/2004	DEXIA CLF	760 000	4,55	210 267,29	01/10/2024
30/11/2004	DEXIA CLF	600 000	4,15	116 453,64	01/04/2024
30/12/2005	DEXIA CLF	1 000 000	3,65	300 000	01/01/2026
13/06/2006	CE	1 000 000	4,25	300 000	25/08/2026
22/11/2007	CREDIT FONCIER	2 000 000	4,75	1 000 000	28/02/2033
24/11/2008	CE	2 000 000	5,30	1 054 224,72	01/11/2028
25/06/2009	CE	3 300 000	4,67	2 296 101,69	25/11/2034
25/11/2009	CE	2 500 000	4,45	1 810 630,75	25/07/2035
25/11/2009	DEXIA CLF	2 000 000	4,45	1 397 828,55	01/03/2035
16/03/2017	CE	470 000	1,68	305 500	27/03/2027
01/01/2018	SFIL	966 218,96	4,77	872 051,20	01/07/2037
TOTAL DE L'ENCOURS				9 754 557,84	

Pour mémoire, les intérêts des emprunts sont payés en section de fonctionnement (chapitre 66) alors que le capital est prévu en section d'investissement (chapitre 16) selon le tableau joint :

EXERCICE	INTERETS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT DU
2014	591 046	659 221	13 191 798
2015	573 080	679 078	13 002 577
2016	542 791	699 878	12 323 499
2017	515 864	1 156 505	11 623 621
2018	524 686	697 485	10 937 116
2019	495 166	715 377	11 205 850
2020	465 043	735 915	10 490 473
2021	435 532	757 441	9 754 558
2022	402 392	780 003	8 997 117
2023	368 195	803 652	8 217 113
2024	333 060	797 940	7 413 461
2025	297 034	736 129	6 615 521
2026	263 815	760 693	5 879 392
2027	229 944	662 949	5 118 698
2028	198 996	666 453	4 455 750
2029	168 826	529 206	3 789 297
2030	144 142	550 003	3 260 091
2031	118 494	571 764	2 710 087
2032	91 903	594 533	2 138 323
2033	64 121	578 357	1 543 790
2034	38 193	563 285	965 432
2035	15 826	260 319	402 147
2036	6 878	69 262	141 828
2037	3 509	72 566	72 566

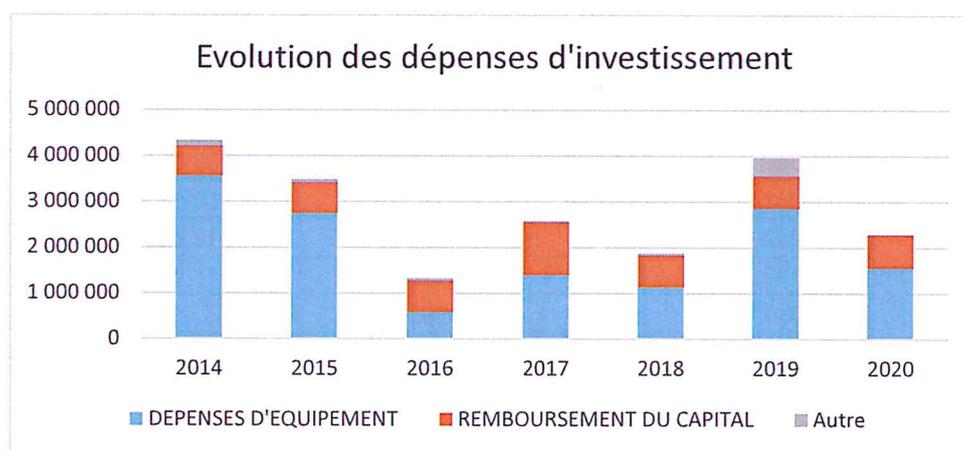
On constate une lente et significative diminution de l'encours de la dette.



Néanmoins, le poids de la dette reste significatif, car sur une population de 8 766 habitants, la dette par habitant est de 1 112€ alors qu'elle est de 860 €² pour une population de la même strate.

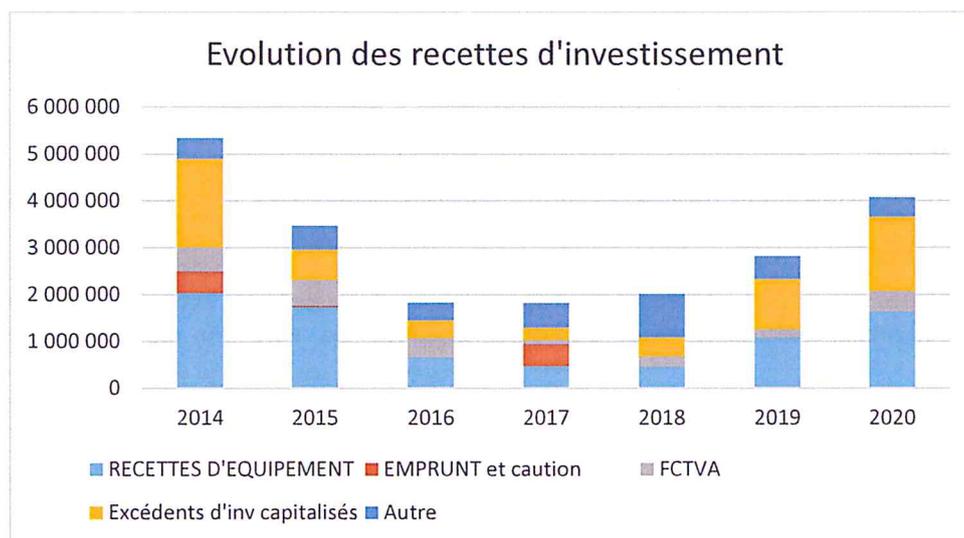
1.5. Des investissements malgré tout conséquents et subventionnés

Les dépenses d'investissement ne sont pas linéaires compte tenu de la complexité des opérations et de la fluctuation des capacités budgétaires. Par exemple, 572 000€ ont été investis en 2016 contre plus de 2,8M€ en 2019. La charge de la dette occupe un poste important (32% des dépenses réelles en 2020).



Les recettes sont également difficilement comparables d'une année à l'autre, les excédents d'investissements capitalisés (1068) découlant du résultat antérieur. Notons ici la qualité des relations avec les partenaires financiers notamment le Département qui permet un financement conséquent des opérations notamment via le CDDA (Contrat Département de Développement et d'Aménagement) dont le taux de financement est de 70%.

² Source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, les collectivités locales en chiffres, ratio 4-7a, ratio 5 pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.



On constate sur l'année 2020, un équilibre dépenses / recettes sur la section d'investissement car avec 1,5M€ d'investissement, 735 915 de capital de la dette et 1.5M€ d'exécution antérieure reporté, les dépenses totales de la section sont de 3,9M€. En recettes, avec 1,6M€ de subventions et 1,5M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé, les recettes s'élèvent à 4M€. Cet équilibre est exceptionnel car en 2020, la section d'investissement ne devra pas se financer grâce à la section de fonctionnement.

Ainsi, le présent état des lieux permet de constater que la situation financière de la Commune est saine malgré différents points d'alerte qu'il ne faut pas négliger comme une charge de la dette importante, des risques sur les recettes de fonctionnement et une marge de manœuvre faible sur les dépenses de fonctionnement.

C'est grâce à cet état des lieux partagé que le travail budgétaire a pu avoir lieu afin de définir des lignes directrices claires pour les budgets 2021 et suivants.

PARTIE 2. Les grandes orientations de la commune pour 2021, commencement du mandat 2021/2026.

Le travail budgétaire a été réalisé à l'image du projet politique : nous avons voulu partir d'un constat réalisé par les services et partagé avec les élus dans la limite de ce que la situation sanitaire pouvait permettre. Face à ce constat, une analyse délégation par délégation, pôle par pôle a été réalisée puis compilée et partagée. Il en est ressorti des axes qu'il conviendra de détailler finement dans le budget qui sera proposé au vote du mois de Mars 2021.

Une méthode de travail en 3 étapes :



CONSTAT

faire le bilan d'une situation en récoltant des informations et en nous nourrissant des expériences de chacun.



ANALYSE

Comprendre au mieux les sujets auxquels nous sommes confronté quotidiennement.



PROPOSITION

Construire, ensemble, après votre consultation, nos projets à court, moyen et long termes pour veiller au développement harmonieux de notre village.

Après avoir décliné les modalités de travail budgétaire (point 2.1), nous verrons les enjeux et propositions par pôle et délégation (point 2.2) pour décliner les axes politiques des années à venir (point 2.3).

2.1. Les modalités du travail budgétaire de début de mandat.

Le travail budgétaire s'est d'abord organisé par un état des lieux pluriannuel pour comprendre la situation budgétaire de la Commune ainsi qu'une connaissance partagée des services. En effet, l'adjoint aux finances et le service des finances ont rencontrés l'ensemble des services afin de comprendre les fonctionnements de chacun. Parallèlement, la direction générale des services a réalisé un travail de synthèse du mandat précédent permettant d'identifier les enjeux.

Ce travail a été partagé lors d'une réunion du 24 Novembre entre les cadres de la Ville en lien étroit avec l'adjoint aux finances puis lors d'une réunion en bureau des adjoints et élus délégués le 27 Novembre. S'est suivi une note de cadrage diffusée le 3 Décembre définissant le cadre de travail comme suit :

« Afin de ne pas avoir une approche arbitraire (exemple : diminution des budgets des services de X%), il est demandé aux chefs de pôle et élus délégués d'avoir une approche pragmatique pour se projeter vers la suite du mandat. Un travail sur les orientations des pôles sur 2021 et les années suivantes est demandé pour un arbitrage de différentes directions et hypothèses.

Au cours du mois de décembre et de janvier, chaque chef de pôle et élu délégué présentera au Maire et à l'adjoint aux finances assisté des services supports à chaque fois que possible, les orientations budgétaires de son secteur d'activité. Certains pourront partir des réalisations 2019 et 2020 pour présenter les années 2021 et suivantes ; d'autres du projet de service. Si la forme est libre permettant

à chacun d'être force de proposition, l'objectif commun est de détailler les dépenses faites par services, les potentielles économies ou choix. Ces réunions de pré-cadrage permettront de préparer la commission municipale d'arbitrage du 22 Janvier 2021. Il ne s'agira pas de détailler les lignes budgétaires une à une mais d'organiser un échange sur les grandes masses avec les éléments à réévaluer. Un outil de projection sera utilisé pour voir l'évolution des différentes hypothèses (par exemple pour déterminer la potentielle hausse de la masse salariale et dans quel secteur ou la diminution de certains investissements dénommés ...). A chaque fois que possible, les nouveaux projets du mandat devront être estimés et évalués par pôle. Sur les projets non encore affectés officiellement à un pôle, la déclinaison suivante s'applique : pôle média => service communication, transition => direction générale, fabrique citoyenne => pôle culture avec une déclinaison moyens financiers, moyens humains, moyens matériel et informatique.

De ces arbitrages globaux découleront le travail plus détaillé des tableaux budgétaires habituels par service et article pour une saisie dans le logiciel financier. Un second arbitrage ligne par ligne sera réalisé si cela semble nécessaire courant Février en commission municipale ou des adjoints si les arbitrages sont conséquents et réunion Maire / adjoint aux finances si les arbitrages sont à la marge.

Au-delà de ces grandes orientations, un travail plus spécifique est demandé sur les thèmes suivants :

Thème	Modalités	Secteur concerné
Compréhension des relations commune / métropole : état des lieux des CLECT et convention des gestion, TTMO et MOD	Réunion de travail pour partager les informations fin décembre	Finances, RH et STU
Confection d'un tableau de pilotage des projets d'investissements avec la temporalité, les subventions, le coût net et les coûts induits dans une logique PPI (plan pluriannuel d'investissement)	Tableau sur le réseau à incrémenter avant le 15/01	STU
Projection des recettes de fonctionnement sur le tableau de prospective (sur la base du tableau de rétrospective 2014/2020)	Réunion de travail pour partager les informations	DGS / Finances / adjoint aux finances
Tableau de suivi et de projection de la masse salariale dans la logique des lignes directrices de gestion et du GVT (glissement vieillesse technicité)	Tableau à construire avant le 21/12 avec explications puis à détailler en janvier	RH avec appui des chefs de pôles à la demande de la RH
Récapitulatif des pénalités SRU et des potentielles déductions	Tableau à fournir avec explications	STU
Récapitulatif des potentiels fonciers à vendre ou à mettre à bail	Tableau à fournir avec explications	STU
Renégociation de la dette	Travailler sur les modalités de renégociations	Finances

Le rapport d'orientation budgétaire découlera de ce travail. Il sera préparé par le service finances, l'adjoint aux finances et la DGS en appui avec l'ensemble de ces éléments. Il sera présenté au Conseil Municipal le 16/02. Les tableaux budgétaires des services devront être transmis au service finance avant le 5 Février pour saisie afin d'avoir un vote du budget mi-mars.

Calendrier prévisionnel (tel que défini le 3/12/2020)

- Jusqu'au 10/01 : clôture comptable de l'année 2020.
- Avant le 22/01 : réunions par pôle de présentation des possibilités budgétaires du secteur d'activité :
 - Vendredi 4 décembre 16h : subventions aux associations
 - Jeudi 17 décembre 9h30 : projet culturel
 - Vendredi 18 décembre 11h : pôle vie locale
 - Lundi 21 décembre 10h : informatique et RH (une seconde réunion sera possible après le 15/01)
 - Mardi 5 Janvier 10h : pôle enfance
 - Vendredi 8 Janvier : pôle sécurité
 - Lundi 11 Janvier 10h : pôle urbanisme
 - Vendredi 15 Janvier 10h : pôle bâtiment avec associations, écoles et culture
 - Lundi 18 Janvier 10h : pôle STU (investissements subventionnés et PPI)
 - Mardi 19 janvier 14h : pôle communication
- 22/01/2021 : commission municipale budgétaire
- 9/02 ou 16/02 : Conseil municipal avec le Rapport d'orientations budgétaires
- Mi-Mars : Vote du CA 2019, affectation du résultat, vote du BP 2021, des subventions aux associations...

La responsable du pôle finance, le service financier et la Directrice Générale des Services sont à votre disposition pour tout complément d'information, »

Les éléments de la présente note de cadrage ont été respectés dans leur grande majorité. Quelques points spécifiques ont dû être rajoutés comme un temps de travail sur les dépenses liées à la transition et les dépenses du Cabinet du maire. Les élus comme les services ont fait un travail en cohérence avec les différentes missions de service public.

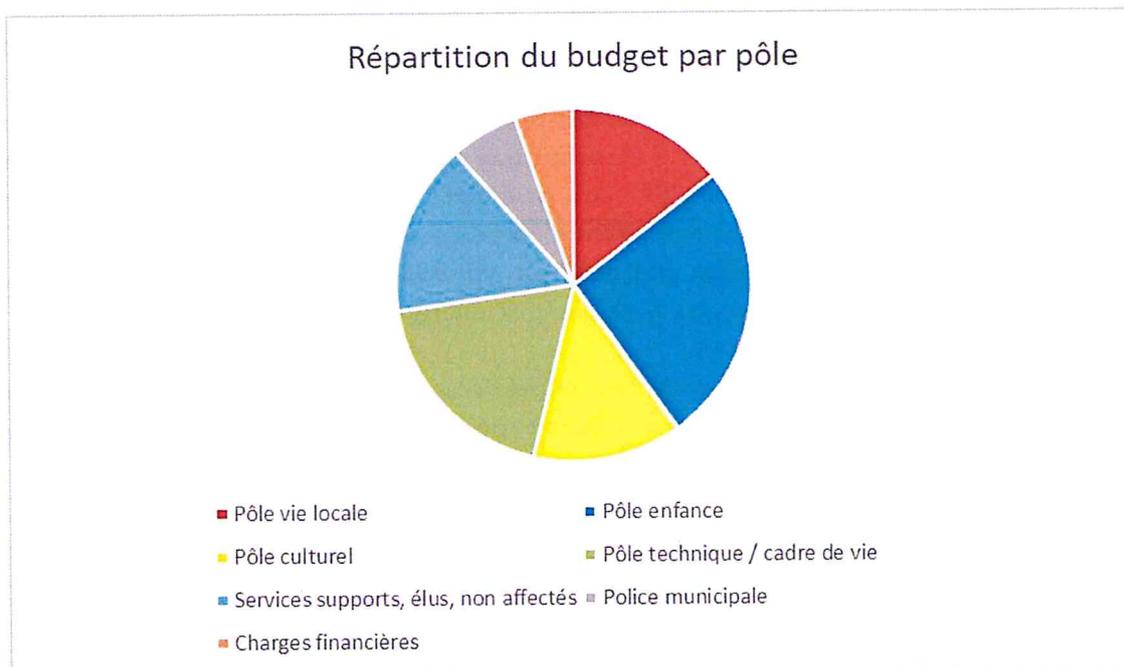
Au-delà d'un partage d'information entre élus et cadres, la Commission Municipale du 22 Janvier, réunissant l'ensemble des chefs de pôle et les adjoints et élus délégués, a permis de mettre en lumière un consensus.

2.2 Les enjeux partagés en Commission Municipale :

Entre décembre et janvier, 15 réunions de pré-cadrage ont réuni élus et techniciens par thématique. Une synthèse des relevés de décisions a été présentée en commission municipale reprenant la déclinaison des enjeux par pôle (point 1), un focus sur les ressources humaines (point 2) et sur les investissements (point 3).

2.2.1 Déclinaison des enjeux pôle par pôle :

Une déclinaison des enjeux pôle par pôle a d'abord été réalisée afin de rappeler et valider collégialement les directions pré-cadrées. Il s'agit ici de développer le budget de fonctionnement.



- Cabinet du Maire / protocole : Ce budget se caractérise par une diminution du budget prévisionnel avec moins de frais protocolaires et moins de prestations extérieures. Une ligne d'investissement est prévue pour la création d'un espace d'accueil en Mairie qui sera travaillé de manière concerté.
- Le pôle Enfance et Jeunesse comprend 26% des dépenses de fonctionnement du budget de la Ville, ainsi qu'un budget de la Caisse des écoles de 691 000€ (BP 2020). Les enjeux sont de garder un effectif constant (avant COVID) tout en continuant de travailler sur l'alimentation durable, entre équilibre financier et équilibre bio/local. Il conviendra de clarifier le lien Mairie / Caisse des écoles et le positionnement des délégataires (la Commune ayant deux délégations de Service Public). Cela permettra également de rationaliser certains frais de la Caisse des écoles avec le pôle ressources (informatique, télécommunication...). Notons ici que les Délégations de Service Public ALSH /périscolaire puis des crèches seront renégociées en 2021 et 2022. Un travail dès le début de l'année 2021 est nécessaire, afin d'affiner le cahier des charges de la DSP ALSH / périscolaire notamment. Le contrat de prestation de nettoyage des locaux vient d'être renouvelé pour un montant de 255 000€ par an, et devra être suivi avec soin. En recettes, il conviendra de négocier le passage Contrat Enfance et Jeunesse / Contrat Territorial Global, qui représente 135 000€ de recettes provenant de la CAF, dont 17 000€ pour le poste de coordinateur. Enfin, il faudra également veiller au maintien des subventions du Département pour les crèches (16 300 €).

- Le pôle Technique et cadre de vie représente 19% du budget de fonctionnement. Le travail a été de trouver des économies afin de réaliser chaque nouvelle action à budget constant.

Pour le budget des espaces publics qui s'élève à 430 000€, on constate un rééquilibrage entre le marché d'espaces verts et le fleurissement et de l'entretien des vallats. La logique est de réaliser des économies sur certaines prestations afin de pouvoir développer de nouvelles actions. Notons ici que certaines actions pourraient être coordonnées avec la population afin de faciliter le travail des services et pour créer du lien social. De même, le traitement des incivilités prend du temps aux équipes et aux prestataires ; il convient de créer des actions de sensibilisation pour avoir moins d'incivilités, ce qui pourrait dégager du temps pour des opérations d'embellissement.

Le budget dédié au service bâtiment est de 853 000€ comprenant des contrats d'entretien et maintenance, les frais liés aux énergies et fluides ou encore à la flotte automobile ou aux assurances.

Le service urbanisme a minoré son budget prévisionnel face aux années précédentes par exemple en ne dédiant plus une enveloppe spécifique aux frais de contentieux mais en mutualisant ces risques.)

- Le pôle Culture auquel on a adjoint les festivités (la mission transversale des festivités est portée par plusieurs services a été rattachée budgétairement au pôle culturel pour cette analyse budgétaire ; cela a vocation à évoluer) représente 14% des dépenses de fonctionnement. Les enjeux sont de développer de nouvelles actions tout en donnant une priorité à la Médiathèque et à l'usage du livre. Des actions antérieures doivent se consolider comme le développement des EAC (Education Artistique et Culturelle) et le travail sur l'équilibre « coût du fauteuil » pour les spectacles avec une réflexion possible sur la modulation des tarifs. Différentes pistes d'actions ont été soulevées comme le fait de faire évoluer les musées ou en créant un espace B qui répondra aux besoins en matière de spectacle vivant amateur et local. Enfin, il conviendra de rationaliser les coûts de renouvellement des équipements culturels en demandant des subventions aux différents partenaires. Notons que le pôle culturel, du fait de la créativité naturelle de ses acteurs, continuera à faire émerger les projets citoyens.
- Le pôle Vie Locale comprend 14% des dépenses de fonctionnement du budget de la Ville ainsi qu'un budget du CCAS de 32 384€ (BP 2020). Il s'agit d'un nouveau pôle avec une diversité des missions. Grâce à la solidarité de plusieurs associations et à un travail de rationalisation, le coût des subventions devrait être légèrement moindre avec une redistribution vers certaines associations impactées par la crise sanitaire. Notons ici que les subventions ne sont qu'une partie de l'action communale en faveur du tissu associatif, les frais induits par les activités sont à valoriser ainsi que les coûts à venir car les équipements vieillissants nécessitent des travaux. Parmi les actions du pôle, 2021 verra la réouverture du foyer qu'il faudra redynamiser. Une foire des entrepreneurs verra le jour si possible à la rentrée de septembre et la Commune déploiera le travail partenarial nécessaire pour réaliser des travaux sur les zones de la Verdière. Enfin, un nouveau budget a été créé pour permettre des actions de démocratie participative.

- La police municipale a un budget représentant 6% du budget total de fonctionnement. Une majorité de ce budget comprend des charges de personnel (80%) ainsi que de nombreux contrats (service de fourrière animale, maintenance de la vidéo-protection, frais de gardiennage...). L'enjeu est de trouver un équilibre pour une présence des agents sur le terrain conforme aux nécessités des administrés et des événements. Un redéploiement de la présence des agents sur le terrain sera co-construite avec l'équipe. Enfin, la dernière tranche pour le déploiement des caméras de vidéo protection va être réfléchi collectivement pour répondre aux problématiques d'incivismes et de dépôt sauvage sur notre commune.
- La communication est un pôle en mutation avec deux axes principaux : renforcer la communication écrite avec la refonte du magazine Le Velauxien ainsi que la communication 2.0 en optimisant l'utilisation des réseaux sociaux et développer un pôle média avec notamment l'achat de matériel vidéo dédié. Notons des actions nouvelles comme le déploiement du DICRIM. La question de l'équilibre entre ce qui est dépensé en prestation de service et ce qui est réalisé par les équipes en interne se pose.
- Enfin, un premier budget affecté à la transition a été créé reprenant les actions anciennes comme certains événements festifs tout en envisageant de nouvelles actions sur l'alimentation durable, des animations sur le marché des producteurs ou l'appui de partenaires extérieurs.

Chacun de ces enjeux sera développé dans les lignes budgétaires composant le Budget Primitif. Certaines augmentations seront contrebalancées autant que faire se peut par des minorations afin d'avoir un BP 2021 proche du BP 2019.

2.2.2 Le volet ressources humaines :

Au niveau des ressources humaines, on constate d'abord une grande diversité des mutations externes et internes sur le tout début du mandat. On notera les mouvements de personnels sur emplois permanents suivants :

- le départ de la collaboratrice de Cabinet de l'ancien Maire et le remplacement par le chef de pôle Enfance, lui-même remplacé par un recrutement externe.
- le départ du chef de poste Espaces publics et son remplacement
- le départ d'un agent du service communication et son remplacement, puis une réorganisation interne au profit du pôle vie locale qui a connu le départ d'un agent
- la mutation d'un agent de la police municipale vers une autre collectivité et son remplacement
- le départ à la retraite du chef de pôle ressources et moyens et son remplacement
- le départ à la retraite du secrétariat général et son remplacement fin Mars 2021
- le départ à la retraite d'un agent des espaces publics et son remplacement en Mars 2021

Comme expliqué dans la partie état des lieux, mis à part la création du poste de Directrice Générale des Services, l'ensemble de ces modifications ont été faites à effectifs constants.

L'effectif tel qu'il existait avant la crise sanitaire devra perdurer au redémarrage des activités suites aux restrictions sanitaires (réouverture du foyer et fonctionnement normal de l'espace Nova).

Un premier poste sera créé dès le début de l'année 2021 : il s'agit du poste d'assistant de prévention permettant de respecter les obligations de l'employeur vis-à-vis des agents et développer les actions de prévention, de sécurité et santé au travail notamment par la mise en place d'un document unique en lien avec la médecine du travail, l'AFCI du Centre de Gestion et le CHSCT. Le recrutement, réalisé en interne sur un poste à 50%, permettra également une mutation interne du poste devenu vacant.

Les deux départs en retraite prévus pour la fin d'année devraient être remplacés même si une évolution du poste ou des missions serait tout à fait possible.

La réorganisation des services tend vers un transfert de charges en interne dont certaines qui peuvent conduire à une embauche.

Les points d'alerte sur le rapport charge de travail / personnel à disposition ont été soulevés et pourront être développés tout au long de l'année 2021 :

- Le domaine de l'informatique pourrait être réajusté compte tenu de la charge de travail lié à la coordination technique du déploiement de la fibre et de la vidéo protection et de la possibilité de transfert de prestations sur les écoles. Une embauche temporaire ou permanente permettrait de soulager l'agent en place d'autant plus que la crise COVID et le déploiement de nouveaux projets numériques entraînent une charge très importante avec une continuité du service public nécessaire.
- La communication souffre également d'un déficit de personnel compte tenu du départ d'un agent, des demandes liées au projet politique et des nouveaux moyens de communication. Il serait possible de supprimer certaines prestations (payées en 011) pour les « internaliser » comme les compétences techniques de graphisme ou de montage.
- L'accompagnement d'un stagiaire issu d'écoles à l'image de la MEAD de Mouans Sartoux dans le domaine de la transition permettrait d'organiser des ateliers et événements dans le domaine de l'alimentation durable. Cet appui entraîne une charge budgétaire ponctuelle et un appui extérieur pour développer des actions en lien avec les services pour que les actions ponctuelles soient diffusées de manière permanente.
- La création d'un tiers lieu est en cours de réflexion, fruit d'un travail collaboratif entre différents acteurs (élus, services, institutions, association, citoyens...). Aujourd'hui, il n'est pas possible de chiffrer ce projet qui en est à ses balbutiements. Néanmoins, la Commune souhaite répondre à un Appel à Manifestation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin d'obtenir des financements sur ce projet. Un travail sur l'évolution des contrats en cours permettrait également de dégager des marges de manœuvre

financières. Parallèlement, des études en investissements avec un financement du Département. Une décision modificative du budget viendra en cours d'année.

Ainsi, au niveau des charges de personnel (012), les augmentations légales de base de cotisation sont anticipées. Une augmentation mesurée pourra être prévue avec une création de poste permanent limitée au strict nécessaire, une bascule prestations de service / internalisation (du 011 vers le 012) et une réflexion pour avoir des postes temporaires et non permanents pour absorber les pics d'activité ou projets spécifiques. Le Budget Primitif 2020 présentera une évolution du chapitre 012 entre 1% et 2%.

2.2.3 Les investissements :

En ce qui concerne les investissements, le budget prévisionnel serait similaire au budget 2020 mais avec un travail plus réaliste sur la capacité financière et opérationnelle de réaliser les investissements.

Quatre types d'investissements existent :

1/ L'opération de la Place Caire est la plus grosse opération caractéristique de ces deux prochaines années. Les marchés publics sont en cours de négociation et le budget prévisionnel sera réajusté en fonction des offres des entreprises consultées telles que présentées en commission marché du 11 Février 2021. L'opération est financée via le CDDA à 70% et des recettes prévisionnelles liés aux loyers seront à prévoir à la livraison de l'opération.



2/ Des opérations de moins grosse envergure sont prévues via des investissements subventionnés majoritairement à 70%. Les opérations les plus marquantes sont les suivantes :

- Aménagement de la Garenne pour un montant des travaux de 120 000€HT dans le cadre du plan de relance du Département
- Aménagement des abords du stade pour un montant des travaux de 120 000€HT dans le cadre du plan de relance du Département
- Modernisation de l'éclairage public pour un montant de 84 830€HT dans le cadre d'un dossier de travaux de proximité

- Travaux de voirie divers notamment les eaux pluviales du lotissement les olivades pour un montant de 91 666€HT dans le cadre de différents dispositifs de financement
- Travaux de sécurité routière et de réalisation de piste cyclables pour un montant de 224 234€HT dans le cadre des travaux de sécurité routière
- Travaux pour la mise en place d'une liaison fibre entre les bâtiments municipaux afin d'améliorer le réseau et la vidéo protection pour un montant de 158 097€HT dans le cadre de différents dispositifs de financement
- Réfection des cours de tennis et mise aux normes du pool house pour un montant de 87 914€HT dans le cadre d'un dossier de travaux de proximité

A chaque fois que possible, des financements complémentaires des partenaires seront recherchés.

3/ Des études afin de préparer les travaux à venir qu'il s'agisse du tiers lieu, de l'aménagement de la chèvrerie dans le cadre du PAEN ou de la rénovation thermique des bâtiments municipaux.

4/ Certains investissements ne peuvent pas être subventionnés à l'image de l'achat du matériel technique et informatique, de l'acquisition de véhicules thermiques ou de petits travaux. Ces investissements sont nécessaires et pèsent sur la section d'investissement.

Ainsi, on constate au niveau des investissements un pragmatisme entre les opérations du quotidien, les investissements de moins grosse envergure et les projets emblématiques tout en anticipant les investissements futurs.

2.3 Les engagements sur les budgets 2021 et suivants :

Au-delà de l'utilisation des trois principaux postes de dépenses (charges générales découlant des différents pôles, charges de personnel et investissements), des engagements peuvent être dégagés dans ce rapport d'orientations budgétaires. Ils reprennent le projet politique détaillé techniquement. Il s'agit des engagements pour le mandat à venir.

- ✓ **Maintenir les taux de la fiscalité sur le foncier** : Parmi les engagements de campagne, le projet politique était de maintenir les taux d'imposition et taxes dans les ratios actuels, c'est-à-dire ne pas augmenter l'impôt communal sur toute la durée du mandat. La commune n'a plus d'action sur les taux de taxe d'habitation. La municipalité vise à maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,44% et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 41,56%. Grâce à « l'effet base », les recettes fiscales resteront dynamiques.
- ✓ **Stabiliser la charge de la dette** : les engagements de campagne étaient aussi de veiller à ne pas augmenter le niveau d'endettement de la Ville. La charge de la dette est maintenant transparente grâce à l'explication du point 1.4. Un travail va être entrepris

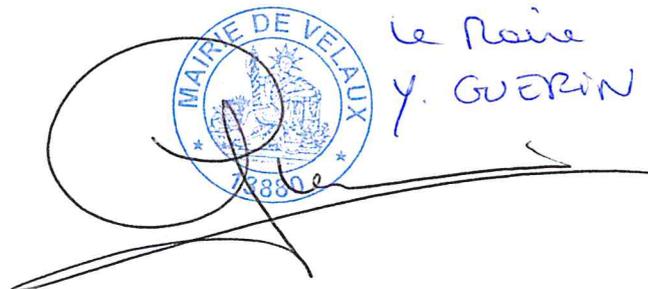
afin de voir s'il est opportun de renégocier certains emprunts. En effet, une renégociation avait été réalisée il y a quelques années mais les frais de refinancement étaient trop élevés. Une renégociation va être ouverte et le fruit de ce travail pourra être communiquée en Conseil Municipal au cours de l'année 2021. Notons ici que le poids de la dette est de 1 112€ par habitant contre 860€ pour les communes de la même strate. Sans réaliser aucun emprunt dans la période, il serait de 671€ à hypothèse de population constante en 2026 soit un montant inférieur aux communes de même strate, toute chose étant égale par ailleurs. L'objectif est donc de renégocier les emprunts et de garder un niveau d'endettement à l'image des autres communes.

- ✓ **Optimiser les recettes** : le projet politique prévoyait de diversifier les sources de financements, en recherchant activement des subventions d'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole. Aidés par les services, la municipalité va ouvrir chacune des possibilités de financement en répondant à l'ensemble des dispositifs existants en fonctionnement comme en investissement. Le CDDA (Contrat Départemental de développement et d'Aménagement) est en cours de renégociation. En effet, les partenaires du Département ont été rencontrés début Janvier. Ils nous ont ouverts la possibilité de revoir le CDDA tel que voté au Conseil Municipal du 20 Novembre 2014 ainsi qu'à la Commission Permanente du Département. 36% du CDDA initial ont été réalisés au cours de la précédente mandature. Les 64% restant peuvent être revus et étalés dans le temps. La municipalité souhaite saisir cette opportunité et travaille à la renégociation du solde du CDDA qui s'élève à environ 9M€HT soit 6.3M€ de subventions potentielles. Le Conseil Municipal sera prochainement sollicité à ce sujet. De même, les dispositifs du plan de relance sont étudiés comme les relations partenariales avec la métropole, la Région, la CAF, ...
- ✓ **Maitriser les dépenses de fonctionnement** : cet objectif se décline dans différents axes sur lesquels il convient de trouver un équilibre subtil : il s'agit de travailler sur la meilleure organisation des services en alliant reconnaissance et prévention, d'optimiser les contrats publics en les adaptant au projet politique et en étant « consom'acteurs », de développer l'ingénierie au service de la population, de lutter contre tous les gaspillages et de profiter de toutes les sources de mutualisation possible. Cette maitrise découle de l'ensemble du travail de connaissance des enjeux des pôles / délégations et des sources d'économies potentielles (voir points 2.1.1 et 2.1.2).
- ✓ **Comprendre les mécanismes métropolitains** qu'il s'agisse des mécanismes de transfert en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), des conventions de gestion, des Transferts Temporaires de Maitrise d'Ouvrage (TTMO) ou de Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). Ce suivi est complexe mais nécessaire. Il est en lien étroit avec le Conseil de territoire du Pays Salonnais (CT3) qui est le partenaire privilégié de la Commune. Le maintien des attributions de compensations (AC) fait également l'objet d'une grande vigilance. Pour 2021, les attributions de compensations ont été Votées en Conseil Métropolitain du 17 décembre 2020 pour un montant de 3 108 425€.
- ✓ **Mettre en vente certains bâtiments publics** notamment les bâtiments des 2 et 6 Place François Caire d'une superficie de 400m² (RDC et 3 étages) pour le premier et de 171m² (RDC et 2 étages). D'autres bâtiments ou terrains pourraient être vendus ou mis

à bail à l'image du terrain des Espradeaux ou du Collet de l'Aigle en fonction des opportunités et des nécessités budgétaires.

- ✓ **Travailler en intelligence collective** en s'accompagnant, sur chaque projet, des forces vives du tissu associatif, institutionnel et de la population. Cette méthode de travail n'est pas facile à mettre en œuvre car elle nécessite un alignement des différents acteurs et parce qu'elle doit être adaptée à chaque projet et à chaque situation dans un contexte sanitaire inédit et très peu favorable. Néanmoins, cette méthode de travail est fondamentale pour l'esprit du projet par exemple pour le projet du tiers lieu (fabrique citoyenne) qui nécessite un travail qui s'appuie sur la richesse de notre village en terme de compétences et de partage.

En conclusion, cet état des lieux confirme que nous héritons d'une situation financière contrainte mais saine, que le projet politique tel que défini lors de la campagne est réalisable si nous avançons, progressivement, ensemble, de manière créative, ambitieuse mais raisonnée. Le travail budgétaire permet d'organiser le démarrage du mandat, de fixer les directions à développer. Le budget primitif sera dévoilé en respectant ces orientations politiques dans les semaines à venir.



Le Maire
Y. GUERIN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE VELAUX' with the year '1880' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. To the right of the stamp, the name 'Le Maire Y. GUERIN' is written in blue ink.